



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Futur porte-avions risque épidémique configuration

Question écrite n° 29569

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile interroge Mme la ministre des armées sur les investigations du CESPRA relatives à l'épidémie de covid-19 sur le porte-avions Charles-de-Gaulle. Dans le document diffusé par le ministère des armées, il est précisé que « la promiscuité à bord du PAN est une réalité, les lieux de couchages collectifs accueillent de 10 à 20 personnes, avec un maximum à 40 personnes. La maîtrise d'une maladie contagieuse à bord est donc un défi. L'isolement dans les premiers temps de l'épidémie dans des tranches dédiées du bâtiment a été rapidement confronté aux capacités d'accueil limitées, en sus de la complexité de déplacer des personnels de leur lieu de couchage initial. En comparaison, il semble que la configuration plus adaptée de la FDA CHP a permis de limiter l'impact de l'épidémie à bord ». Ce constat d'une faille majeure du porte-avions en cas d'épidémie interroge en cas de conflit armé. L'immobilisation du bâtiment en raison de la dégradation de l'état de santé d'une majorité de l'équipage est désormais une hypothèse plausible. Alors que sont en cours des réflexions autour du lancement des travaux d'un second porte-avions, une telle faille doit être prise en compte dans la conception même du bâtiment. Aussi, il lui demande l'impact technique et financier qu'impose une configuration nouvelle du prochain porte-avions pour tenir compte du risque épidémique.

Texte de la réponse

La réponse à un risque épidémique ou à une crise sanitaire telle que celle causée par la Covid-19, repose d'abord sur la mise en œuvre de mesures préventives et le déploiement de moyens de contrôle. L'application de ces dispositifs permet à la marine de s'adapter à ce type de risque et de déployer actuellement 42 bâtiments et 2775 marins. Ils ont permis le retour à la mer du porte-avions Charles de Gaulle à l'issue de son arrêt technique de l'été. Les enseignements tirés de la crise sanitaire à bord du Charles de Gaulle et le retour d'expérience sur la mise en œuvre des mesures qui seront adoptées à bord du porte-avions actuel seront pris en compte dans les travaux de conception à venir pour le futur porte-avions. Il disposera de performances adaptées à la mise en œuvre de l'aviation embarquée dans un environnement contesté. Les travaux d'avant-projet qui seront lancés si le Président de la République le décide, permettront d'établir une architecture de référence tenant compte de l'ensemble de ces enjeux. Plus globalement, l'amélioration des conditions d'habitabilité des bâtiments de combat est un enjeu permanent pour la marine, au-delà de la problématique sanitaire. Dans ce cadre, la réduction du nombre de marins par poste (lieux de couchage des marins) fait déjà partie des données qui sont prises en compte. Le porte-avions de nouvelle génération sera conforme aux standards d'habitabilité des navires de guerre récents tel que le Chevalier Paul.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29569

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)
Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2020](#), page 3430
Réponse publiée au JO le : [6 octobre 2020](#), page 6845